

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 5
Votants : 26
- dont pour : 26
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION CCVUSP / DIRMED POUR L'EXPLOITATION D'UN RELAIS HERTZIEN DANS LE FORT DE TOURNOUX

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la convention établie en 1982 entre la Direction Départementale de l'Équipement et les services de l'Armée quant à l'autorisation, pour le premier, d'installer un relais-radio dans le fort de Tournoux, permettant le contact de ses différents véhicules en service sur la haute vallée, particulièrement en période de déneigement ;

CONSIDERANT l'acquisition de la forteresse de Tournoux par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye auprès de l'État, par acte authentique publié et enregistré le 11 décembre 2007 à la conservation des hypothèques de Digne les Bains ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention entre la CCVUSP et la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, anciennement Direction Départementale de l'Équipement, pour le relais-radio en place ;

VU le projet de convention d'occupation qui lui est soumis, définissant les modalités de mise à disposition du lieu pour l'exploitation d'un relais-hertzien dans le fort de Tournoux, plus précisément à la batterie des Caurres ;

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine réunie le 7 novembre 2017 ;

Sur proposition du vice-président en charge du Patrimoine,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est proposé ;
- **AUTORISE** la présidente à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la mise à disposition du site, y compris les avenants pouvant s'avérer nécessaires ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY